



Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 13 octobre 2023
Nombre de membres en exercice : 10
Quorum : 6
Nombre de présents: 8
Nombre de représentés : 1
Siège vacant : 1

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2023

Affichage du procès-verbal en date du :
27 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 30 en salle des Commissions à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 23-040
Décision modificative n° 1 – Exercice 2023

Administrateurs présents :

M. Marc DEPAGNE, Adjoint – Port-de-Bouc
Mme Josiane DI PUMA, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
Mme Isabelle DUDRAGNE, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide)
Mme Martine DUMOND, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
Mme Martine GALLINA – Adjointe – Port de Bouc,
Mme Françoise EYNAUD, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL)
M. Gérard FRAU – Adjoint Martigues,
Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe – Martigues,

Administrateurs excusés :

M. Gaby CHARROUX, Maire de Martigues, Président du SIVU, Président du CIAS
M. Vincent THERON, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),

Siège vacant :

M. Antoine SALVADORI, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL)

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Martine DUMOND** est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles de l'article L.1612-11, le conseil d'administration peut, par voie de délibération, apporter des modifications aux inscriptions budgétaires effectuées lors de l'adoption du budget primitif.

Afin de réajuster par virements certains crédits et de financer des besoins nouveaux, il sera demandé au conseil d'administration d'autoriser les modifications de crédits.

Ces réajustements, tels que présentés par le service comptable du CIAS et arrêtés en dépenses et recettes par chapitres et par groupes, se présentent comme suit et concernent les trois budgets du CIAS en recettes et dépenses de fonctionnement et investissement :

CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°1 (20 octobre 2023)

BUDGET PRINCIPAL / M57

Section d'investissement (vote au chapitre)

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2023	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
001	Solde d'exécution d'investissement reporté				0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	1 800,00	1 800,00	13 800,00
10	Dotations, fonds de réserve & réserves	5 293,12			5 293,12
13	Subventions d'investissement				0,00
27	Autres immobilisations financières	43 000,00			43 000,00
Total		60 293,12	1 800,00	1 800,00	62 093,12
	Reste à réaliser	46 327,92			46 327,92
Total recettes		106 621,04	1 800,00	1 800,00	108 421,04

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2023	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
001	Déficit d'investissement reporté	2 823,94			2 823,94
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00			40 000,00
21	Immobilisations corporelles	18 797,10	1 800,00	1 800,00	20 597,10
27	Autres immobilisations financières	45 000,00			45 000,00
Total		106 621,04	1 800,00	1 800,00	108 421,04

BUDGET PRINCIPAL / M57

Accusé de réception en préfecture
013-200038107-20231020-23-040-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Section Fonctionnement (vote au chapitre)

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2023	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
002	Excédent de fonctionnement reporté	35 062,92		0,00	35 062,92
013	Revenus de gestion courante	9 500,00		0,00	9 500,00
70	Produits des services, du dom. et ventes diverses	599 074,23		0,00	599 074,23
74	Dotations, subventions et participations	6 370 299,00	67 550,00	67 550,00	6 437 849,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	6 110,00	6 110,00	7 110,00
77	Produits exceptionnels			0,00	0,00
Total		7 014 936,15	73 660,00	73 660,00	7 088 596,15

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2023	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
011	Charges à caractère général	349 436,65	11 500,00	11 500,00	360 936,65
012	Charges de personnel	3 633 526,99	72 000,00	72 000,00	3 705 526,99
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	1 800,00	1 800,00	13 800,00
65	Autres charges de gestion courante	3 017 972,51	-11 640,00	-11 640,00	3 006 332,51
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		0,00	2 000,00
Total		7 014 936,15	73 660,00	73 660,00	7 088 596,15

BUDGET ANNEXE MAINTIEN A DOMICILE / M22

Section Fonctionnement (vote au groupe)

Recettes

GROUPES	Libellé	BP 2023	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
002	Excédent de fonctionnement reporté				0,00
I (017)	Produits de la tarification	1 168 200,00		0,00	1 168 200,00
II (018)	Autres produits relatif à l'exploitation	3 736 250,00	-4 634,00	-4 634,00	3 731 616,00
III (019)	Produits financiers et autres produits non encaissables				0,00
Total		4 904 450,00	-4 634,00	-4 634,00	4 899 816,00

Dépenses

GROUPES	Libellé	BP 2023	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
002	Déficit de fonctionnement reporté	31 751,14			31 751,14
I (011)	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 314 214,23	-149 000,00	-149 000,00	1 165 214,23
II (012)	Dépenses afférentes au personnel	3 445 000,00	72 866,00	72 866,00	3 517 866,00
III (016)	Dépenses afférentes à la structure	113 484,63	71 500,00	71 500,00	184 984,63
Total		4 904 450,00	-4 634,00	-4 634,00	4 899 816,00

BUDGET ANNEXE CLIC / M22

Section Fonctionnement (vote au groupe)

Recettes

GROUPE	Libellé	BP 2023	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 009,49			5 009,49
I (017)	Produits de la tarification	96 000,00		0,00	96 000,00
II (018)	Autres produits relatif à l'exploitation	183 752,51	8 000,00	8 000,00	191 752,51
III (019)	Produits financiers et autres produits non encaissables	0,00		0,00	0,00
Total		284 762,00	8 000,00	8 000,00	292 762,00

Dépenses

GROUPE	Libellé	BP 2023	Propositions nouvelles	Vote au conseil d'administration	Total
I (011)	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2 825,00	500,00	500,00	3 325,00
II (012)	Dépenses afférentes au personnel	275 000,00	8 000,00	8 000,00	283 000,00
III (016)	Dépenses afférentes à la structure	6 937,00	-500,00	-500,00	6 437,00
Total		284 762,00	8 000,00	8 000,00	292 762,00

Ceci exposé,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L1612-11 portant sur l’adoption et l’exécution des budgets,
- VU** les instructions budgétaires et comptables M57 et M22 portant sur les établissements publics sociaux et médicosociaux
- VU** la délibération du conseil d’administration du CIAS n° 23-011 du 6 avril 202 « portant adoption du budget primitif – Exercice 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : La décision modificative n° 1 aux budgets principal, maintien à domicile et CLIC au titre de l'exercice 2023, est approuvée.

Article 2 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.

Fait à MARTIGUES le 20 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Martine DUMOND
Secrétaire de séance

Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente